

**Objet : CONVENTION DE
REFACTURATION PAR LA COMMUNE DE
MISERIEUX DE FRAIS DE FORMATION
SUR LE LOGICIEL BERGER LEVRAULT**

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-neuf mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
13 mars 2024

Date d'affichage :
13 mars 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 02
Votants : 26

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Jean-Luc MASSON, Gilles DEMAISON, Jacques BERGERET, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Mylène GRECO-BOYER, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Gérard ROY, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Catherine VALLIN, Marie-Chantal PESERY

Absents ayant remis un pouvoir :

Carole ROUE donne pouvoir à Marcel BABAD

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

Absent excusé :

Jérôme COLIN

Secrétaire de Séance : Marcel BABAD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La commune de Misérieux souhaite former deux de ses agents sur le logiciel de gestion financière de Berger Levrault et a demandé un devis à l'éditeur du logiciel. Celui-ci s'élève à 1470 € TTC pour une formation de 8 personnes maximum sur 1 jour et demi.

Le Maire de Misérieux a proposé aux communes de Frans, Reyrieux et Toussieux de s'associer afin de partager les frais de cette formation. Chaque commune pourra faire participer jusqu'à deux agents et cela représente un coût de 367,50 € TTC par communes.

Afin de dispenser la formation aux 8 agents, le Maire de Misérieux s'engage à organiser, à mettre à disposition la salle du Conseil Municipal de MISERIEUX et à régler la totalité de la facture pour un montant de 1470 € à la société Berger Levrault.

La commune de Misérieux établira un titre exécutoire aux communes participantes d'un montant de 367,50€ pour la participation aux frais de formation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée :

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

-AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention

-AUTORISE la responsable du service finances/RH (Mme BOYER) et la comptable (Mme DA SILVA) à effectuer la formation E.magnus gestion financière dispenser par Berger Levrault à la mairie de Misérieux.

-ACCEPTÉ de participer aux frais de formation à hauteur de 367,50 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 19 mars 2024

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20240319- 20240319DE02-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 22/03/2024</p>	<p>et de sa publication le 22/03/2024</p>
---	--	---